



EUROPE

**Comité régional de l'Europe  
Cinquante-quatrième session**

**Copenhague, 6–9 septembre 2004**

---

EUR/RC54/R6  
8 septembre 2004  
41662  
ORIGINAL : ANGLAIS

**Résolution**

**Stratégie du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe  
au regard des bureaux géographiquement dispersés**

Le Comité régional,

Rappelant les débats de sa cinquante-troisième session relatifs aux orientations stratégiques des activités menées par le Bureau régional en collaboration avec les bureaux géographiquement dispersés ;

Tenant compte des activités accomplies par le groupe de travail mis en place par le directeur régional aux fins de l'examen de cette question ;

Ayant examiné la *Stratégie du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe au regard des bureaux géographiquement dispersés* (document EUR/RC54/9) ;

1. ADOPTE la stratégie définie dans le document EUR/RC54/9 ;
2. PRIE le directeur régional :
  - a) de donner les suites voulues aux propositions et aux conclusions présentées dans ce document, et en particulier de veiller à ce que les bureaux géographiquement dispersés fassent partie intégrante du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe ;

- b) de consulter le Comité régional lorsque l'on planifie la création ou la fermeture d'un bureau géographiquement dispersé ;
- c) de rendre compte régulièrement des activités des bureaux géographiquement dispersés dans son rapport au Comité régional.